



DOSSIER DE DEMANDE POUR LA CREATION D'UNE LUDOTHEQUE

PROJET DE LUDOTHEQUE DE :

.....

Les ludothèques utilisent le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales de tous les publics, parmi lesquels ceux qui sont en situation de vulnérabilité, et ce, sans distinction de leur âge ou des motifs de leur fragilité.

Elles inscrivent leur action en partenariat et complémentarité avec les crèches, les accueils de loisirs, les écoles et les acteurs du soutien à la parentalité. Pour autant, ces structures accueillent un large public, dont l'âge s'agissant des enfants et des jeunes, peut aller de 0 à 18 ans.

C'est un équipement culturel où se pratiquent à la fois le jeu libre, le prêt et des animations ludiques, géré par des professionnels formés. Sa structuration autour des jeux et des jouets permet d'accueillir des personnes de tout âge.

Sa mission est « de donner à jouer ». Sa vocation est de favoriser le lien parents/enfants.

La ludothèque favorise la socialisation et l'intégration par le jeu. Elle permet également de favoriser le lien social sur un territoire. La ludothèque ne peut en aucun cas être considérée comme un service de garde.

Quatre activités obligatoires et cumulatives constituent le socle de base d'une ludothèque :

- le jeu sur place libre ou animé
- le prêt des jeux et jouets (gratuit ou payant)
- les manifestations et création d'animations thématiques autour du jeu et du jouet
- le conseil et information sur les jeux, jouets et mise en jeu.

PROJET DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHEQUE

IDENTIFICATION

Identification du gestionnaire

Nom-Prénom du responsable :
Alice Tournalias

Fonction :
Coordinatrice culturelle de la Communauté de Communes du Haut-Allier
Margeride

Téléphone : 0466692765 Courriel : a.tournalias@ccham-langogne.com

Identification de la personne chargée du dossier – interlocutrice CCSS

Nom-Prénom :
Lagarde Amandine

Fonction :
Animatrice et coordinatrice parentalité
Chargée de coopération CTG

Téléphone : 07 56 27 36 88 Courriel : parentalite@ccham-langogne.com

Identification du lieu de l'action

Nom de la ludothèque : Ludothèque Gargantua

Adresse : 11 boulevard De Gaulle

Téléphone : 0466692765 Courriel : biblio.langogne@gmail.com

Identification de l'animatrice-animateur de la ludothèque

Nom-Prénom : Longuevergne Quentin

Qualification/Formation/Expérience :

Date d'entrée au poste d'animateur de la ludothèque :

Téléphone : 0466692765 Courriel : biblio.langogne@gmail.com

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025



ID : 048-200006930-20250925-2025_057-DE

Bénévoles formés :

DIAGNOSTIC DES BESOINS

Constats à l'origine du projet - Problématique identifiée à l'origine du projet (problématique de territoire, liée au public accueilli, constats, difficultés ...)- Dresser un état des lieux permettant de mieux comprendre la réalité du terrain, de préciser les forces, les faiblesses, de repérer les problèmes.

La Médiathèque du Haut-Allier Margeride a toujours eu à cœur de favoriser le lien social et de proposer une ouverture culturelle au-delà du livre. Ainsi, depuis une dizaine d'années elle propose des jeux à jouer sur place ou à emprunter.

Ces dernières années, les liens entre la Médiathèque et le soutien à la parentalité se sont renforcés sur le territoire, et plusieurs actions des "Instants famille" (les ateliers de lecture et de lecture musicale, et les après-midis jeux) ont fait l'objet d'une réflexion commune entre la Maison de l'Enfance et la Médiathèque.

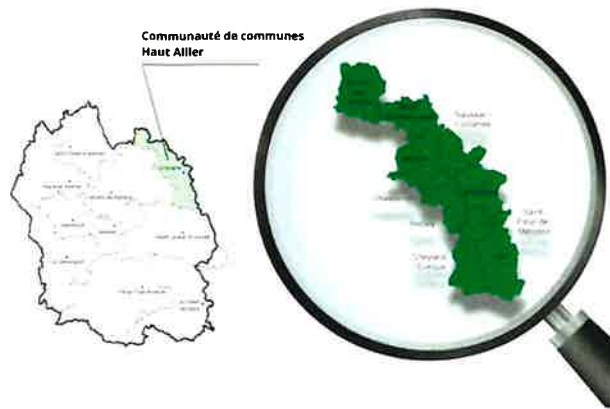
Le développement de la ludothèque s'inscrit dans cette même logique, avec le souhait de s'adapter aux besoins du territoire et de travailler en partenariat avec différentes structures de l'enfance, de la petite enfance et du lien social.

2- Caractéristique de l'environnement

Commune(s), quartier concerné ou territoire d'intervention (les cartes et données CTG, données du diagnostic CTG... Préciser les spécificités locales du territoire en lien avec la démocratisation de l'accès des enfants aux loisirs éducatifs. Les besoins couverts et non couverts. L'action s'inscrit- elle dans un projet/diagnostic de territoire, (SDSF, CTG, PEDT, projet social d'une structure AVS...) ? Si oui lequel et en quoi ?

Le projet de ludothèque est porté par la Communauté de communes du Haut-Allier Margeride, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale : il s'inscrit donc dans un projet de territoire, dans la continuité de l'amélioration des services de la Médiathèque et des actions de soutien à la parentalité proposées depuis plusieurs années.

La Communauté de communes du Haut-Allier Margeride pourrait donc être considérée par défaut comme le territoire concerné par la ludothèque.



Cependant, le bassin de vie de Langogne s'étend sur trois départements, et dépasse largement la Communauté de communes. Le diagnostic réalisé confirme la nécessité de tenir compte de cette particularité : 24% des personnes répondantes ne sont pas résidentes de la Communauté de communes (voir annexe).

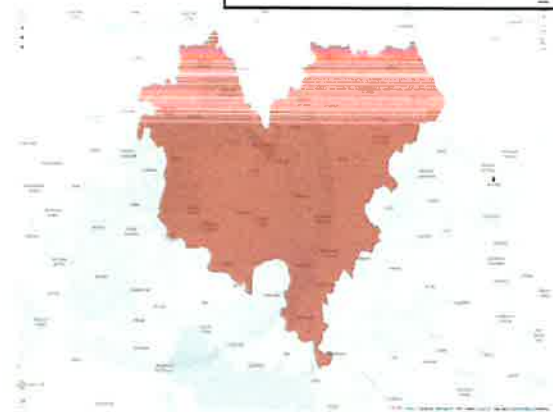
Cette proportion est légèrement supérieure à ce qui est observé dans le cadre des autres actions de soutien à la parentalité.

Pour l'analyse du territoire, nous faisons donc le choix de nous placer, dans la mesure du possible, dans ce cadre plus large du bassin de vie de Langogne.

Le bassin de vie de Langogne regroupe 23 communes de la Lozère, et 32 communes hors de la Lozère. Sa population est de 13722 habitants (source insee).

Il inclut :

- La Communauté de communes du Haut Allier Margeride : Langogne, Auroux, Bel-Air-Val-d'Ance, Chastanier, Cheylard-l'Evêque, Luc, Naussac-Fontanes, Rocles, Saint Bonnet-Laval, Saint-Flour-de-Mercoire
- Le bassin de vie de Langogne, composé de :
 - en Lozère : Grandrieu, La Panouse, Chaudeyrac, Châteauneuf-de-Randon, Saint-Jean-la-Fouillouse, Pierrefiche, Mont Lozère et Goulet, La Bastide-Puylaurent, Prévenchères...
 - en Haute-Loire : Pradelles, Saint-Paul-de-Tartas, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Christophe d'Allier, Saint-Vénérand, Saint-Arcons-de-Barges, Salettes, Vielprat, Lafarre
 - en Ardèche : Coucournon, Lespéron, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Cellier-du-Luc, Saint-Laurent-les-Bains, Borne...



Indicateurs démographiques

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Nombre d'habitants : 5 170

Nombre d'enfants < 6 ans : 167

Nombre d'enfants de 6 à 17 ans : 403

BASSIN DE VIE

Nombre d'habitants : 13 722

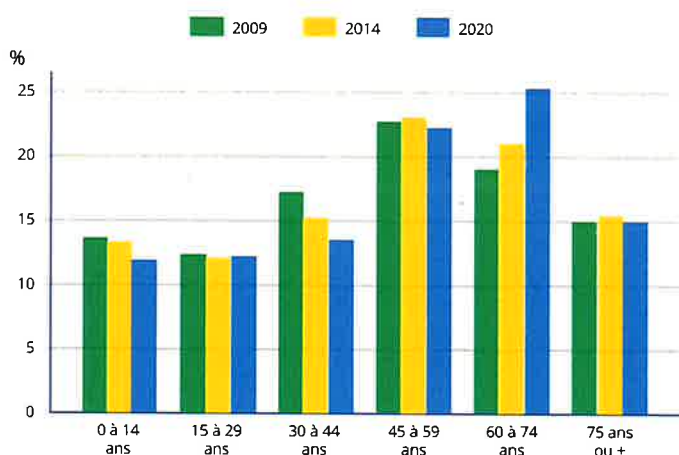
Nombre d'enfants < 14 ans : 1 587

Le nombre d'enfants de moins de 6 ans n'est pas mentionné sur le site de l'INSEE. Cependant, la démographie du bassin de vie étant très similaire à celle de la Communauté de communes, nous pouvons déterminer un nombre approximatif.

Nombre d'enfants < 6 ans : entre 400 et 450

Caractéristiques socio-économiques de la population et évolution

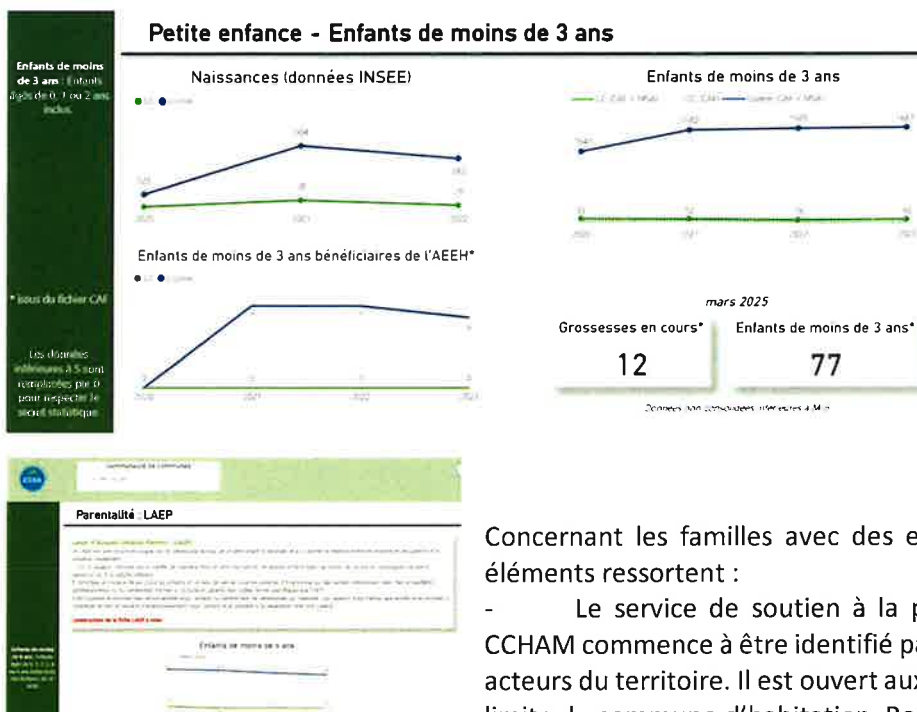
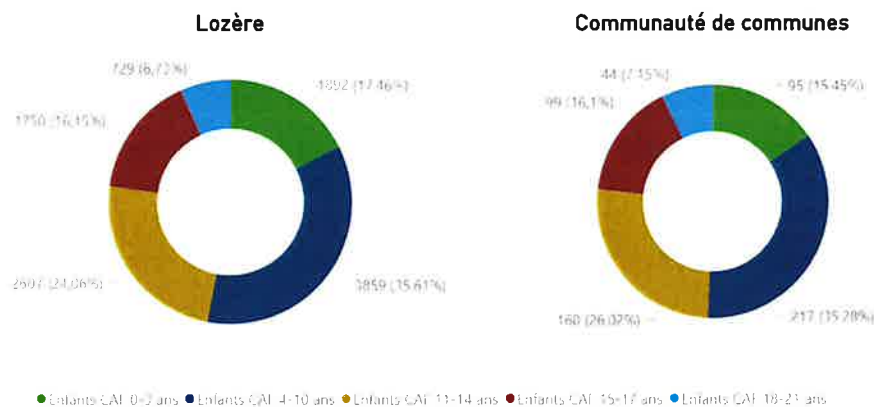
Les données de l'ensemble du territoire (Communautés de communes et bassin de vie) montrent une part de personnes de plus de 65 ans significativement plus importante qu'à l'échelle nationale ; ainsi qu'en forte progression depuis 2009.



Le vieillissement de la population est renforcé par le retour de personnes issues du territoire dans leur commune d'origine à la retraite. Cela vient ainsi augmenter la part des personnes de plus de 60 ans.

La part des enfants et des jeunes est significativement plus faible qu'en France (autour de 12 % pour le bassin de vie de Langogne vs. 17,5 % pour la France). Le taux de natalité en 2020 sur le bassin de vie est également très en deçà des données nationales (5,9 naissances pour 1000 habitants à l'échelle du bassin de vie vs. 10,8 à l'échelle nationale). On perçoit aussi une accentuation de la baisse de la part des enfants de 0 à 14 ans depuis 2014.

Répartition des jeunes



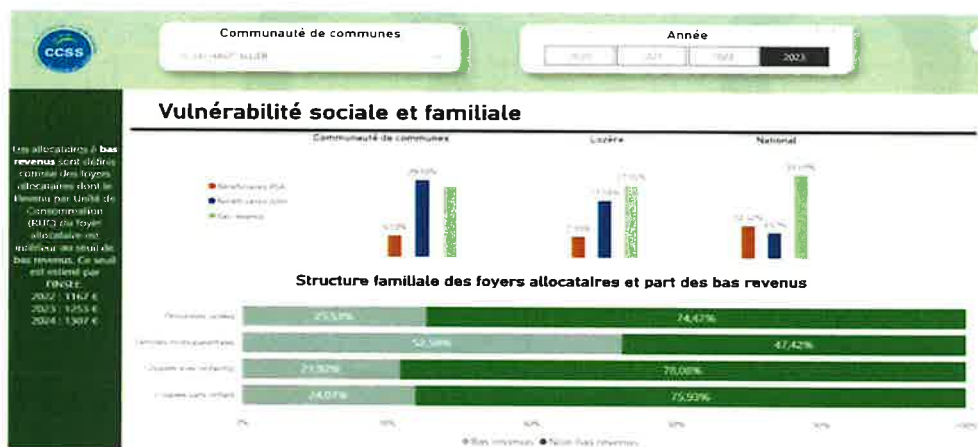
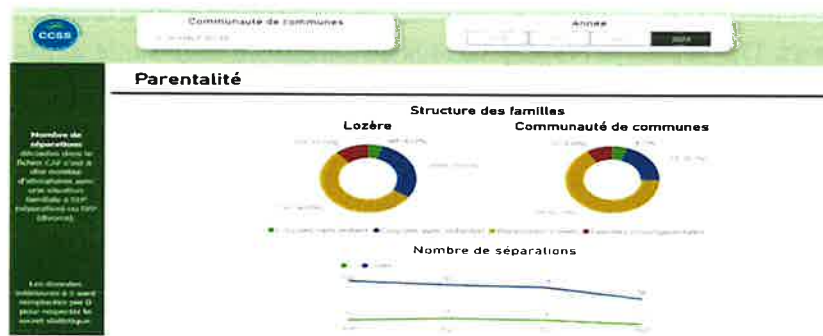
Concernant les familles avec des enfants et les jeunes, plusieurs éléments ressortent :

- Le service de soutien à la parentalité mis en place par la CCHAM commence à être identifié par les familles et reconnu par les acteurs du territoire. Il est ouvert aux habitants du bassin de vie sans limite de commune d'habitation. Pour autant, toutes les familles ne s'en saisissent pas.
- Des élus se posent la question de l'attractivité des villages pour les jeunes, en lien avec une déprise des services disponibles sur les villages.

À noter que le territoire, en particulier la Communauté de communes, travaille son attractivité depuis plusieurs années afin de favoriser l'installation de familles.

La Communautés de communes, ainsi que le bassin de vie, présentent une proportion plus élevée d'agriculteurs et d'employés, tandis que la part des cadres et des professions intermédiaires est relativement faible. On identifie ainsi une prédominance des emplois peu qualifiés.

Les informations communiquées par la CCSS concernant la situation des allocataires de la Communauté de communes nous permettent d'appuyer ces constats. Ci-dessous quelques infographies (année 2023) :



Acteurs locaux intervenant sur le territoire (associations, structures d'accueil du jeune enfant, centre social, espace de vie sociale, Alsh, Laep, RPE, bibliothèques ...)

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

A Langogne, un accueil collectif est proposé au sein de la crèche inter-communale « Lou Calinadou ». Cinq assistantes maternelles agréées sont également présentes sur le territoire (dont trois à Langogne, une à Naussac-Fontanes et une à Saint Flour de Mercoire).

Le bassin de vie, quant à lui, compte :

- ✓ Deux crèches :
 - Crèche « Les p'tits Papillons », à Saint Etienne de Lugdarès (07), 16 km de Langogne
 - Crèche « Les p'tits Mômes », à Châteauneuf de Randon (48), 19 km de Langogne
- ✓ Deux micro-crèches :
 - Micro-crèche « Les Péquelous », à Coucournon (07), 21 km de Langogne
 - Micro-crèche « Les Padgelous », au Béage, 39 km de Langogne (07)
- ✓ Une Maison d'Assistants Maternelles :

- MAM « Les petits Lutins », à Grandrieu, 27 km de Langogne
- ✓ Cinq assistantes maternelles agréées :
 - Dont une à Châteauneuf de Randon, deux à Grandrieu, une à Saint Vénérand et une à Prévenchères

ACCUEIL DE L'ENFANT DE 3 A 12 ANS (ALSH)

À Langogne, un accueil périscolaire et extrascolaire est proposé par la Maison de l'Enfance.

Le bassin de vie, quant à lui, compte :

- Accueil de Loisirs « Les p'tits Loups », à Saint Etienne de Lugdarès, 16 km de Langogne (07)
- Centre de Loisirs « Les Péquélous de la Montagne », à Coucouron, 21 km de Langogne (07)
- Centre d'Accueil et de Loisirs Margeride Est, à Grandrieu, 27 km de Langogne

RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance, porté en Lozère par l'UDAF 48, intervient régulièrement sur le territoire : environ une fois par mois à Langogne, et une fois tous les deux mois à Chambon le Château.

En Haute-Loire, le Relais Petite Enfance du Pays de Cayres-Pradelles intervient sur des communes très proches du bassin de vie de Langogne. Nous sommes déjà en lien avec sa référente, qui informe régulièrement aux familles des actions de soutien à la parentalité proposées à Langogne.

LAEP

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents, « La p'tite Récré », est implanté à Langogne. Le bassin de vie ne compte pas d'autre Laep.

CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (CADA)

Un CADA est implanté à Langogne et à Chambon-le-Château.

Les familles avec enfants sont préférentiellement accueillies à Chambon-le-Château, elles se déplacent occasionnellement à Langogne pour participer à des événements, ateliers ou activités. Les futures ou nouvelles mères isolées sont plus fréquemment accueillies à Langogne avec leur bébé ou jeune enfant.

ESPACE DE VIE SOCIAL

Aucun Centre Social ou Espace de Vie Social n'est implanté sur le territoire de la Communauté de communes.

Un projet d'Espace de Vie Social est en cours d'élaboration sur les communes du territoire sud de la « Montagne d'Ardèche ». Il est porté par l'association Papilou et ses partenaires.

BIBLIOTHEQUES

La Médiathèque du Haut-Allier Margeride, qui accueillera la ludothèque, est située à Langogne.

Sur la Communauté de communes, il existe également deux points lecture, à Rocles et à Auroux, rattachés à la Médiathèque Départementale de la Lozère.

Quant au bassin de vie, il est équipé de deux autres bibliothèques municipales :

- une à Pradelles (43), 7 km de Langogne
- une à Coucournon (07), 21 km de Langogne

FOYERS DE VIE

Six foyers de vie sont présents sur le bassin de vie de la ludothèque et accueillent des adultes en situation de handicap mental.

Trois foyers de vie Arc en ciel situés à Chaudeyrac, Pierrefiche et Prévenchères

Deux foyers de vie Saint Nicolas situés à Pradelles et Langogne

Un foyer de vie Les Tilleuls situé à Saint-Etienne de Ludgarès.

MECS

La Renouée est une Maison d'Enfance à Caractère Social située à Pradelles et Langogne.

Méthodologie de mise en œuvre du projet (rencontres avec les partenaires en amont, avec les familles...)

DIAGNOSTIC

L'équipe de la Médiathèque ayant à cœur de répondre au mieux aux besoins du public, y compris concernant l'accès au jeu, un diagnostic a été réalisé selon plusieurs axes :

- Depuis janvier 2025, plusieurs réunions ont été organisées au sein de la médiathèque afin de faire le point sur l'offre existante et d'identifier les différentes possibilités pour le développement de la ludothèque. Les deux futurs ludothécaires, la directrice de la médiathèque et la chargée de coopération CTG ont participé à chacune de ces réunions.
- Les structures d'accueil enfance et petite enfance de la Communauté de communes (crèche et ALSH) ont également pu être impliquées dès les premiers stades de la réflexion (janvier 2025) : les besoins des familles exprimés de façon informelle aux professionnelles ont ainsi pu être recensés.
- Au printemps 2025, les partenaires potentiels (hors services de la CCHAM) ont été contactés afin de recueillir leur ressenti quant au développement éventuel d'une ludothèque, et d'identifier les manières dont leurs usagers pourraient s'en saisir. L'Espace Kalipolys et le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) se sont montrés particulièrement intéressés par la démarche : une réflexion sur la meilleure manière d'accueillir également les adultes en situation de précarité ou peu insérés dans la vie culturelle de Langogne sera poursuivie avec ces structures. Les foyers ont également été sollicités et nous sommes en attente de pouvoir échanger plus longuement avec ces structures.
- Des questionnaires (en ligne et en version papier) pour mieux connaître les besoins du public ont été largement diffusés (écoles, crèche, centre de loisirs, lettres d'information, réseaux sociaux...) en juin 2025. L'analyse de ces questionnaires a été menée durant le mois août 2025 (cf. annexe).

ELABORATION DU PROJET DE FONCTIONNEMENT

Le projet de fonctionnement s'appuie sur les éléments de diagnostic. Il a été rédigé par la directrice de la médiathèque, en lien avec la chargée de coopération CTG, et avec le regard des ludothécaires. Il est amené à être affiné en tenant compte de l'expertise amenée par la CCSS.

VERS L'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA LUDOTHEQUE GARGANTUA

Après validation de notre projet par la CCSS, nous communiquerons sur le nouveau fonctionnement de la ludothèque, qui sera renommée "Ludothèque Gargantua", en lien avec sa localisation dans l'Espace Gargantua.

1- Finalités de la ludothèque (intentions poursuivies, que vise la ludothèque ? auprès de qui ?)

L'une des principales missions de la ludothèque Gargantua est de favoriser l'accès au jeu pour tous. Elle permet à des publics très divers — enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, personnes en situation de handicap — de découvrir et de pratiquer librement une grande variété de jeux. Elle offre un espace ouvert, inclusif, où le jeu n'est pas seulement toléré, mais valorisé.

Sur le plan du développement de l'enfant, la ludothèque contribue activement à l'éveil et à l'apprentissage. Le jeu stimule l'imagination, la motricité, la mémoire, le langage et la résolution de problèmes. À travers le jeu libre ou animé, l'enfant apprend à coopérer, à respecter des règles et à entrer en relation avec les autres.

La ludothèque remplit également une fonction sociale importante. Elle constitue un véritable lieu de rencontre entre les générations, les cultures et les milieux sociaux. Les familles peuvent s'y retrouver, échanger et jouer ensemble, renforçant ainsi les liens affectifs et sociaux. De cette manière, la ludothèque lutte contre l'isolement et favorise le vivre-ensemble.

La ludothèque Gargantua souhaite également accompagner les professionnels de l'éducation, de la petite enfance ou encore du secteur médico-social, en leur proposant des animations adaptées. Le jeu devient alors un support éducatif précieux, utilisé pour sensibiliser, prévenir ou intervenir de manière ludique dans différents contextes.

2- Contenu du projet :

Détaillez comment vous concevez le prêt ou la location de jeux (stock de jeux, tarifs, modalités de prêt ...) ce que l'on propose, ce que l'on attend des ludothécaires, ce que les familles, les groupes d'enfants, les professionnels, les intervenants locaux peuvent trouver à la ludothèque ;

La ludothèque Gargantua se veut un lieu de vie, de rencontre et de partage, ouvert à tous les publics, quels que soient leur âge, leur origine ou leur situation sociale. Pour cela, nous mettons en place une organisation simple tant pour le prêt de jeux que pour la pratique sur place.

Le jeu de société :

Le prêt de jeux de société : un service gratuit et ouvert à tous

Le prêt est gratuit, afin de garantir une égalité d'accès au jeu. Les usagers peuvent ainsi prolonger l'expérience ludique au-delà de la ludothèque. L'inscription à la Ludothèque est gratuite sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour des raisons réglementaire. Elle est ouverte à tous sans restriction de lieu de domiciliation. Elle est soumise à la signature d'une charte de bonne conduite responsabilisant les usagers. (CF Annexe : charte d'usage jeux vidéo et jeux de société)

Le stock de jeux est constitué d'une large variété de références : jeux de société modernes, jeux traditionnels, jeux éducatifs, etc. Une attention particulière est portée à l'entretien et au renouvellement des jeux afin de proposer des supports en bon état, adaptés à tous les âges et à différents niveaux de difficulté.

Les modalités de prêt sont simples : chaque usager peut emprunter **trois jeux** pour une durée de 5 semaines, avec possibilité de prolongation en fonction de la disponibilité. Un système de suivi permet de gérer les emprunts tout en responsabilisant les emprunteurs.

Vérification des jeux, dégradation et sanction

À chaque retour de jeu, une vérification systématique est effectuée par l'équipe de la ludothèque afin de s'assurer que toutes les pièces sont présentes et que le jeu est en bon état. En cas de pièce manquante, l'usager est invité à la remplacer ou à rembourser l'élément manquant. Si le jeu est dégradé ou inutilisable, un remboursement complet du jeu est demandé. En cas de récidive ou de non-respect répété, une suspension temporaire ou définitive du droit de prêt peut être envisagée, afin de préserver le bon fonctionnement du service pour l'ensemble des usagers.

Le jeu libre sur place : un temps pour jouer ensemble

En plus du prêt, la ludothèque propose un espace de jeu libre sur place. Les usagers peuvent venir jouer seuls, en famille ou en groupe, sans inscription préalable, pendant les heures d'ouverture. L'objectif est de favoriser la pratique du jeu dans un cadre convivial et sécurisé. Une permanence de ludothécaire est assurée pendant les horaires d'ouverture. Ce professionnel accueille les usagers, les conseille dans le choix des jeux, explique les règles, anime les parties si besoin, et facilite les interactions entre les joueurs. Il joue également un rôle de médiateur, garantissant le bon déroulement des activités.

Ce que chacun peut trouver à la ludothèque Gargantua :

- Les familles y trouvent un espace de détente, de jeu et de complicité intergénérationnelle.
- Les groupes d'enfants bénéficient d'un lieu d'expérimentation, d'apprentissage et de socialisation.
- Les professionnels (éducateurs, enseignants, travailleurs sociaux...) peuvent y trouver des ressources pédagogiques, un appui dans leurs actions, ou organiser des visites avec leurs groupes.
- Les intervenants locaux (Les Fadareilles, l'ALSH, etc.) sont invités à collaborer à la vie de la ludothèque, que ce soit à travers des partenariats, des coanimations ou des projets communs.

Le jeu vidéo :

Objectif

La ludothèque souhaite proposer un espace dédié aux jeux vidéo afin d'élargir son offre ludique, répondre aux attentes des différents publics, et favoriser une pratique encadrée, éducative et conviviale. Ce dispositif permettra :

- de promouvoir le jeu vidéo comme support culturel, intergénérationnel et créatif ;
- de sensibiliser les publics à un usage raisonné et collectif ;
- de créer un lieu de rencontre et d'échange autour du jeu vidéo.

Fonctionnement

L'espace jeux vidéo sera accessible uniquement sur place au sein de la médiathèque/ludothèque. Aucun prêt de jeux ou de matériel ne sera effectué afin de garantir un encadrement optimal et de préserver la qualité des équipements.

Les séances seront organisées sur des créneaux dédiés :

- **Mardi après-midi**
- **Mercredi après-midi**
- **Vendredi après-midi**

Chaque créneau aura une durée maximale de 1 heure par participant/groupe, afin de permettre une rotation équitable et d'encourager une pratique modérée.

Conditions d'accès

- **Inscription préalable à la médiathèque** obligatoire pour bénéficier de l'accès à la salle.
- **Réservation préalable du créneau** obligatoire (par téléphone, sur place ou par mail).
- **Enfants de moins de 10 ans** : présence obligatoire d'un parent ou d'un adulte responsable durant la séance.

Encadrement et médiation

Les séances seront encadrées par un ludothécaire formé, qui :

- présentera les jeux disponibles et leur contenu ;
- veillera au respect des règles de fonctionnement, des âges PEGI, et du temps de jeu ;
- favorisera le jeu collectif et la découverte de nouveaux genres.

Publics visés

- Enfants et adolescents
- Familles
- Adultes curieux ou amateurs de jeux vidéo

Retombées attendues

- Développement de la fréquentation de la médiathèque/ludothèque
- Diversification de l'offre culturelle et ludique
- Renforcement du lien social intergénérationnel
- Éducation aux usages numériques responsables

Détaillez les animations collectives envisagées : elles s'adressent à tous les publics et sont organisées en dehors des heures d'ouverture habituels de la ludothèque. Les clubs seniors n'entrent pas dans le champ de la ludothèque par exemple.

Animations collectives envisagées avec les structures d'accompagnement du jeune public

Les animations collectives seront spécifiquement conçues pour répondre aux besoins du jeune public et de nos partenaires éducatifs locaux. Ces animations permettront de renforcer les liens entre la ludothèque, les structures d'accueil de l'enfance, les structures médo-sociales et les associations de solidarité tout en promouvant le jeu comme outil d'apprentissage, de lien social et de développement.

- **Animations thématiques pour les accueils de loisirs et périscolaire**

En collaboration avec les équipes d'animation, des **événements ludiques thématiques** (jeux coopératifs, grands jeux en bois, jeux d'énigmes, etc.) seront organisés **en fin de journée ou pendant les vacances scolaires**.

Détaillez les temps de jeu sur place, les animations mises en place,

La ludothèque offre aux usagers la possibilité de venir jouer librement sur place pendant les heures d'ouverture. Cet espace de jeu libre est accessible à tous. La présence permanente d'un animateur garantit un accompagnement bienveillant : aide au choix des jeux, explication des règles, médiation entre les joueurs si nécessaire.

En complément de ce temps de jeu libre, une programmation régulière d'animations est proposée tout au long de l'année. Il peut s'agir de :

- Animations et événements : des temps forts pour tous
 - Après-midi ou soirées jeux ouvertes à tous, autour d'un thème (jeux de stratégie, coopération, jeux en bois, etc.)
 - Animations ponctuelles autour d'un jeu spécifique ou d'une nouveauté
 - Tournois ou découverte de jeux vidéo
- Animations ciblant des publics spécifiques
 - Ateliers intergénérationnels ou en partenariat avec des structures locales
 - Attention portée personnes accompagnées par le CADA et par les associations de solidarité, avec des jeux accessibles comme les échecs, les dominos ou les jeux traditionnels.
- Ateliers parent-enfant

Animations et événements : des temps forts pour tous

Une programmation régulière d'animations est proposée pour dynamiser la vie de la ludothèque. Cela peut prendre la forme de soirées ou d'après-midi jeux ouverts à tous, autour d'un thème ou d'un type de jeu particulier. Ces temps conviviaux permettent de rassembler différents publics dans une ambiance détendue, de faire découvrir de nouveaux jeux et de favoriser la rencontre entre les générations.

- Après-midi jeux les mercredis, à chaque période de vacances scolaires, ouverts aux enfants à partir de 3 ans accompagnés d'un adulte référent, et aux adolescents à partir de 12 ans seuls ou accompagnés. Les objectifs sont de permettre aux familles, aux enfants et aux adolescents de partager un moment convivial autour du jeu ; d'encourager la découverte et la pratique du jeu de société en valorisant le jeu comme outil culturel, éducatif et de loisirs, au même titre que le livre ou le cinéma ; de stimuler le développement des compétences.
- Soirées jeux à destination des adolescents et des adultes, afin de découvrir de nouveaux jeux, une fois par trimestre. Les objectifs sont d'offrir un temps dédié pour expérimenter des jeux récents ou méconnus, au-delà des classiques ; de développer un espace convivial pour adolescents et adultes en permettant à chacun de se retrouver dans un cadre culturel différent, hors temps scolaire ou professionnel et d'offrir une alternative culturelle aux loisirs numériques en mettant en avant la richesse et la modernité du jeu de société contemporain.

- Tournois ou découverte de jeux vidéo une fois par trimestre, ouverts aux adolescents à partir de 12 ans et aux adultes, horaires variables. Les objectifs sont d'accompagner les pratiques actuelles en reconnaissant le jeu vidéo comme un média culturel à part entière ; de proposer des expériences collectives en transformant une activité souvent individuelle en moment de partage, de convivialité et de coopération, et de promouvoir un usage responsable du numérique : sensibiliser aux questions de temps d'écran et de respect dans le jeu.

Des animations ciblées : pour un public plus large et plus inclusif

Dans une volonté de favoriser l'intégration et l'inclusion, la ludothèque développe également des animations autour de jeux classiques et accessibles, comme les échecs, les dominos, ou encore les jeux de cartes traditionnels. Ces jeux, bien connus dans de nombreuses cultures, constituent un point d'entrée simple et universel pour les personnes accompagnées par le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) ou d'autres structures sociales.

Ces propositions permettent de créer du lien, de faciliter la communication malgré les barrières linguistiques et culturelles, et de valoriser les compétences de chacun dans un cadre non formel.

Concernant ces animations, nous veillerons à communiquer en utilisant la méthode FALC (supports "faciles à lire et à comprendre") afin de favoriser l'inclusion de tous les publics (allophones, en situation de handicap, etc).

Dans une démarche inclusive, la ludothèque développera également des animations à destination des résidents des foyers de vie. Les animations seront discutées en amont avec les éducateurs afin d'assurer la pertinence pédagogique et l'adaptabilité des activités proposées.

Enfin, comme mentionné précédemment, près de 40 % de la population est composée de personnes âgées de plus de 60 ans, qu'elles soient retraitées ou proches de la retraite. Il est donc essentiel de leur offrir des temps dédiés à la pratique du jeu au sein de la ludothèque, dans un cadre convivial et stimulant. Des animations adaptées à leurs envies et à leurs rythmes pourront ainsi favoriser le lien social, lutter contre l'isolement, et valoriser la transmission intergénérationnelle.

Ces animations – ouvertes à tous - autour de jeux traditionnels s'inscrivent dans une démarche d'ouverture culturelle. Elles offrent un cadre simple, rassurant et convivial, où chacun peut participer sans prérequis particuliers. En valorisant des jeux universels et intergénérationnels, la ludothèque contribue à renforcer la confiance, à encourager l'échange et à favoriser l'intégration progressive des publics accompagnés en proposant des passerelles entre les habitants et les demandeurs d'asile.

Ateliers parents-enfants (0-6 ans)

Dans le cadre de son action en faveur du développement du lien social et de l'éveil de l'enfant, la ludothèque proposera des ateliers parents-enfants destinés aux familles avec de jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans. Ces ateliers seront organisés en partenariat avec le LAEP, les crèches, relais petite enfance (RPE) et autres structures locales accueillant la petite enfance, renforçant ainsi les dynamiques de territoire et l'ancrage de la ludothèque dans le réseau socio-éducatif local.

Objectifs de ces ateliers :

- **Renforcer le lien parent-enfant** à travers des moments de complicité, de découverte et de plaisir partagés autour du jeu.

- **Accompagner les parents** dans leur rôle éducatif en leur proposant des ressources ludiques adaptées et en valorisant les bienfaits du jeu dans le développement global de l'enfant (motricité, langage, socialisation, cognition).
- **Favoriser l'inclusion sociale** en accueillant des familles de tous horizons dans un cadre bienveillant, accessible et non stigmatisant.
- **Encourager l'éveil, l'expérimentation et l'autonomie des jeunes enfants** par le biais d'activités sensorielles, symboliques ou de construction adaptées à leur âge.

Déroulement et organisation :

- Les ateliers auront lieu **le mercredi matin ou en fin de journée (après 17h)** pour s'adapter aux disponibilités des familles.
- Chaque séance durera entre **45 minutes et 1h30**, selon les âges des enfants, et sera encadrée par un ludothécaire formé à l'animation et à la pédagogie du jeu.
- L'atelier se déroulera autour de **deux temps complémentaires** :
 - Un **temps de jeu libre**, durant lequel parents et enfants découvrent ensemble différents espaces de jeux thématiques (jeux de construction, jeux symboliques, éveil sensoriel, etc.).
 - Un **temps de jeu guidé**, avec des propositions d'activités animées par le ludothécaire : jeux coopératifs, comptines avec accessoires ludiques, manipulation d'objets sonores ou tactiles, etc.

L'accent sera mis sur la **valorisation des interactions parents-enfants**, l'écoute, et le respect du rythme de chaque famille.

Déclinez la conception de l'accueil, les principes, la fréquence, le rôle de l'animateur, comment est-il organisé, avec qui ?

La ludothèque Gargantua de la médiathèque du Haut-Allier Margeride s'inscrit dans une démarche d'accueil ouverte, inclusive et évolutive. Elle vise à favoriser l'accès au jeu pour tous les publics, en complémentarité avec l'offre culturelle existante.

Conception de l'accueil

L'accueil est conçu comme un espace convivial, intergénérationnel, où chacun peut venir découvrir, emprunter ou pratiquer le jeu librement. La ludothèque est intégrée aux espaces de la médiathèque et reste accessible durant les horaires d'ouverture, avec la présence d'un ludothécaire.

Principes d'organisation

- **Accessibilité** : Accueil libre et gratuit pendant les heures d'ouverture de la médiathèque.
- **Autonomie** : Les usagers peuvent jouer sur place ou emprunter des jeux selon un système de prêt défini.
- **Bienveillance et inclusion** : Les jeux sont choisis pour convenir à une diversité d'âges, de cultures et de capacités.
- **Adaptabilité** : L'accueil et les animations sont modulés en fonction des publics (petite enfance, familles, publics éloignés, etc.).

Fréquence et type d'animations

- **Animations ponctuelles** : Organisation régulière (1 fois par mois) d'animations autour du jeu, en lien avec le calendrier culturel, les temps forts locaux, ou les demandes spécifiques (vacances scolaires,

fêtes, etc.) et en alternant les publics. Voici un exemple de calendrier : Janvier : atelier parent-enfant / Février : tournoi jeux vidéo / Mars : après-midi jeux adultes / Avril : après-midi jeux enfant/famille etc.)

- **Interventions extérieures possibles** : Participation à des événements hors-les-murs en partenariat avec les acteurs du territoire.

Rôle du ludothécaire / animateur

- Accueillir et orienter les usagers dans l'espace ludique.
- Proposer des conseils personnalisés selon les besoins (âge, type de jeu recherché, objectifs éducatifs ou ludiques).
- Animer les séances de jeu, en favorisant l'interaction, la coopération et la découverte.
- Assurer la gestion du fonds de jeux (inventaire, entretien, renouvellement).
- Adapter les modalités d'accueil et les jeux en fonction des publics.
- Informer sur les fonctions psychomotrices du jeu et son impact sur le développement de l'enfant.

Organisation et partenariats

L'organisation repose sur la coordination du ludothécaire avec l'équipe de la médiathèque. Des partenariats seront également développés avec :

- Les structures petite enfance et scolaires, lieu d'accueil enfant-parent
- Les associations locales,
- Les établissements médico-sociaux,
- Les centres sociaux et structures jeunesse.
- Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

Ces collaborations permettront de proposer des temps de jeu adaptés et de favoriser l'ancrage territorial du projet.

Précisez si vous l'envisagez l'itinérance de la ludothèque et les modalités de cette itinérance (lieux, horaires, nombre d'encadrants, organisation ...).

L'itinérance de la ludothèque est envisagée dans une logique de rayonnement territorial, d'inclusion sociale et de mobilisation de nouveaux publics. Elle permet de sortir des murs de la médiathèque pour aller à la rencontre des habitants, notamment dans les zones rurales ou auprès de publics spécifiques.

Modalités de l'itinérance

- **Lieux ciblés (dans un premier temps) :**

L'itinérance se fera à l'occasion d'événements ou de partenariats avec des structures locales :

- **Récré des familles** : événement proposant une journée d'animations pour petits et grands à partager en famille. La ludothèque y est présente en proposant un espace jeux.
- **Festiv'mômes** : Dans le cadre du Festiv'Allier, événement culturel majeure du territoire langognais, la médiathèque propose un espace ludothèque dans la cour de l'école Jeanne d'Arc les vendredi et samedi après-midi.

- **Journée santé & bien-être** : organisée par le collectif Santé Social "La Botss". Un espace lecture et de jeux de société a été mis à disposition par la médiathèque pour valoriser l'aspect social et pédagogique du jeu

- **Dans un second temps :**

Une **itinérance régulière dans les communes de la Communauté de Communes Haut-Allier Margeride (CCHAM)** sera développée. Elle vise à proposer un accès équitable au jeu sur l'ensemble du territoire, en lien avec les communes, les établissements scolaires, les relais petite enfance et les associations locales.

- **Horaires :**

Les déplacements auront lieu en journée ou en après-midi selon la programmation des événements ou des accueils, principalement en week-end ou pendant les vacances scolaires. Des créneaux en semaine pourront être proposés en partenariat avec des structures locales.

- **Nombre d'encadrants :**

- 1 ludothécaire référent, accompagné ponctuellement par des agents de la médiathèque, des bénévoles ou des intervenants selon les besoins.
- L'encadrement est ajusté en fonction du type d'animation et du public attendu.

- **Organisation :**

- Constitution d'un fonds de jeux mobile, incluant des jeux de société, jeux géants en bois, jeux symboliques, etc.
- Installation d'un espace de jeu éphémère, convivial, sécurisé et adapté au public accueilli.
- Coordination avec les partenaires locaux pour l'accueil, la communication, la logistique et l'évaluation de chaque action.

Cette démarche progressive permet de développer une offre ludique de proximité, favorisant le lien social, l'accès à la culture et l'animation du territoire dans son ensemble. Elle ne peut pas être envisagée sans partenaires locaux sur les lieux visités.

3- Quels sont les publics ciblés : (âges, écoles, Alsh ...)

La ludothèque et les animations sont ouvertes à **tous les publics**, dans une volonté d'inclusion, de mixité sociale et de valorisation du jeu comme vecteur de lien. Toutefois, une **attention particulière est portée à certains publics prioritaires**, identifiés en lien avec nos partenaires locaux :

1. Le jeune public et les structures d'accueil de l'enfance

Enfants fréquentant les structures **périscolaires** ou les **crèches** ainsi que le **lieu d'accueil enfant-parent (LAEP)**.

Objectif : proposer des temps de jeu adaptés à leurs besoins de socialisation, de découverte, et de développement, en dehors du cadre scolaire.

2. Les résidents de foyers de vie (public en situation de handicap)

Organisation de temps de jeu spécifiques et inclusifs avec les foyers de vie partenaires, pour favoriser la participation sociale, le plaisir partagé et l'accessibilité aux loisirs.

3. Les structures sociales et médico-sociales

En lien avec des partenaires comme le **GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)**, **Kalipolys** (accompagnement du handicap psychique) ou le **CADA** (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile), la ludothèque proposera des animations adaptées à ces publics fragilisés, favorisant la convivialité, la découverte interculturelle, et le soutien à l'inclusion.

4. Les adultes actifs ou retraités

Des temps de jeu pensés pour s'adapter aux rythmes et aux envies de ces publics. Pour les actifs, notamment, des soirées jeux sont proposées autour d'une collection éclectique : jeux de stratégie, d'ambiance, coopératifs, etc.

Pour les retraités, des moments conviviaux autour de jeux dits "classiques" (cartes, dominos, dames...) favorisent la rencontre, la mémoire et le plaisir du jeu partagé.

4- Quels sont les moyens mis en œuvre pour favoriser le lien parents-enfants (actions, modalités d'accueil...) ?

Le projet de ludothèque intégré à la médiathèque du Haut-Allier Margeride accorde une place centrale au renforcement du lien entre parents et enfants, à travers le jeu comme outil de partage, de communication et de complicité familiale.

Actions proposées

- **Temps de jeu libre** en présence d'un adulte référent, dans un espace aménagé et sécurisé, propice à l'échange et à la détente partagée.
- **Animations thématiques ponctuelles**, notamment lors de temps forts comme la "Recré des familles", "Festiv'mômes" ou pendant les vacances scolaires, avec des jeux coopératifs ou intergénérationnels.
- **Ateliers parents-enfants** : moments conviviaux où les familles découvrent ensemble de nouveaux jeux, accompagnés par le ludothécaire.
- **Sélections de jeux favorisant la coopération et la communication**, accessibles en prêt pour prolonger l'expérience à la maison.

Modalités d'accueil adaptées

- **Accueil bienveillant, sans inscription obligatoire**, pour permettre une participation souple, et afin de s'adapter au rythme de chaque enfant sans imposer de contraintes aux parents.
- **Espaces aménagés pour tous les âges** : coin petite enfance, jeux symboliques, jeux de société familiaux... permettant à chaque parent de trouver un moment de complicité avec son enfant, quel que soit son âge.
- **Présence d'un ludothécaire** pour accompagner, conseiller et encourager les interactions parent-enfant sans imposer, dans une posture d'écoute.

Complémentarité avec les partenaires du territoire

- **Collaboration avec le LAEP, le relais petite enfance, crèches, écoles et associations familiales**, pour organiser des actions spécifiques ou proposer des temps d'accueil conjoints.
- Possibilité d'organiser des **rencontres à thème à destination des professionnels et des parents** (jeu et développement de l'enfant, place du jeu dans la parentalité, etc.) en lien avec les besoins repérés localement.

CADRE DE FONCTIONNEMENT

1-Implantation du lieu

☐ Local spécifique intégré dans:

☐ Autre, précisez : UNE MEDIATHEQUE

L'espace est-il suffisamment spacieux pour le stockage des jeux et accueillir les animations collectives ?

Oui ☐

Le local respecte-t-il les normes en vigueur concernant l'accueil du public ?

Oui ☐

Le local est-il adapté à l'accueil du public en situation de handicap ?

Oui ☐

La ludothèque est-elle itinérante ?

Non ☐

Nom de la commune d'implantation	Nature des locaux pour l'accueil du public	Local aménagé avec des espaces ouverts au public en fonction des âges, des types d'activités et des services offerts	Local équipé de mobilier modulable et fonctionnel, adapté aux différents publics, aux jeux, aux activités	Local accessible à tous (fauteuil roulant, poussette...)
Langogne	☐ Médiathèque, Espace dédié dans la médiathèque avec salle pour jouer à plusieurs	☐ OUI ☐	☐ OUI	☐ OUI ☐

2- Amplitude d'ouverture de la Ludothèque (accueil du public)

*Le temps de préparation des actions, d'installation ou de rangement de la **salle ne sont pas à comptabiliser** dans l'amplitude d'ouverture. Seules les heures d'accueil effectives du public doivent l'être.*

Les heures d'ouverture doivent correspondre aux heures d'accueil de tous les publics. La présence d'au moins un animateur en permanence pendant ces horaires est obligatoire. Elles doivent être adaptées au public ciblé (familles en priorité) et au territoire. Ne sont pas comptabilisées en heures d'ouverture les heures d'intervention de l'animateur ludothèque dans les Alsh, les écoles, les RPE, les clubs seniors, les EHPAD.

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC : PRET, LOCATION DE JEUX, JEUX SUR PLACE

Hors vacances scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN		10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H
APRES-MIDI		13H30-19H	12H-18H		13H30-18H	14H-16H

Vacances scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN		10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H	10H-12H
APRES-MIDI		13H-30-17H30	12H-17H30		13H30-17H30	

ACTIONS COLLECTIVES

(ACTIONS MENEES EN DEHORS DES HEURES D’ACCUEIL DU PUBLIC DE LA LUDOTHEQUE)

Déclinez les actions collectives prévues dans l’année :

Les heures sont comptées sans préparation - heures réelles de l’animation

ACTIONS	DESCRIPTION	NOMBRE D’HEURES
1	APRES-MIDI JEUX DE SOCIETE EN FAMILLE (A CHAQUE VACANCES SCOLAIRES) - 4 FOIS PAR AN / DUREE 3H	12
2	SOIREE JEUX A THEME - 3 FOIS PAR AN / DUREE 3H	9
3	TOURNOI DE JEUX VIDEO - 2 FOIS PAR AN / DUREE 3H	6
4	HORS LES MURS : RECRE DES FAMILLES, JOURNEE SANTE BIEN ETRE, FESTIV’ALLIER...	20
5	ATELIERS JEUX A DESTINATION DES FOYERS DE VIES – 3 FOIS PAR AN / DUREE 3H	9

NOMBRE D'HEURES TOTAL ANNUEL

	ACCUEIL PUBLIC	ACTIONS COLLECTIVES	TOTAL
NOMBRE D'HEURES TOTAL ANNUEL	1403	56	1459



Interventions dans les écoles (attention : ces heures ne sont pas éligibles à la subvention CCSS)

NB HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES-MIDI					

Accueil de groupes spécifiques (attention : ces heures ne sont pas éligibles à la subvention CCSS)

NB HEURES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES-MIDI				13H-16H	

Quels groupes accueillez-vous ? Adultes des Foyers de vie du bassin de vie/Structure périscolaires / Crèche

ACCUEIL DU PUBLIC			
Public ciblé	Age et nombre d'enfants :		
	☐ 0 – 3 ans : ☐ 4 – 6 ans : ☐ 7 – 11 ans : ☐ 12 – 14 ans : ☐ 15 – 17 ans : ☐ 18 – 25 ans :		
	Dont filles et garçons		
	Nombre de familles :		
Implication et place du public dans la ludothèque	Nombre de parents : Dont mères et pères		
	A quelle étape le public est-t-il impliqué ? Dès le début puisqu'une enquête a été menée pour déterminer et préciser ses attentes	Que fait-t-il dans la ludothèque ? Il joue, donne son avis, échange, apprend...	Comment le public est-il orienté/contacté ? Via les outils de communication (Lettre d'infos, Réseaux sociaux, Partenaires, Programme papier...)

3- Modalités de participation financière (les tarifs doivent être accessibles à tous) :

Montant de l'adhésion : gratuit

Tarif pour le prêt : gratuit

Tarif des animations collectives : gratuit

Des bénévoles sont-ils sollicités pour encadrer les activités ?

OUI, la ludothèque va s'ouvrir au bénévolat.

Si oui, quelles sont les modalités d'intervention ? Comptage des jeux, petites réparations, assistance aux animations
 Autre : précisez

4-Comment envisagez-vous de communiquer sur votre action ?

Nous mettrons en œuvre une communication adaptée, combinant supports numériques, imprimés et actions de terrain, afin d'assurer une large diffusion et une bonne compréhension de notre action par tous les publics.

1. Réseaux sociaux et site internet :

Nous communiquerons en amont, pendant et après chaque animation via nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.) et notre site internet. Des publications régulières (quotidien, fonctionnement, nouveautés...) permettront d'informer, et de valoriser l'espace ludothèque au sein de la médiathèque. L'information sera largement relayée par les acteurs du territoire (service parentalité, office de tourisme, Lango'folies, etc.)

2. Supports imprimés :

Un programme papier détaillant les animations de l'ensemble de la médiathèque sera diffusé dans les lieux partenaires, les structures culturelles, éducatives ou sociales du territoire, ainsi qu'à l'occasion de nos événements. La ludothèque y tiendra une place de choix et sera identifiée au sein de ce programme.

3. Lettre d'information :

Une lettre d'information numérique est envoyée chaque mois à tous les adhérents de la médiathèque. La promotion de la ludothèque sera également assurée par la lettre d'information mensuelle du service parentalité de la CCHAM.

4. Médiation sur place :

La présence de l'animateur sur place assurera l'information et l'accompagnement des publics. Des temps de médiation seront proposés pour faciliter la compréhension et l'appropriation des jeux et des lieux.

5. Médiation hors les murs :

Nous organiserons également des actions de médiation en amont dans d'autres lieux (récré des familles, journée santé bien-être etc.) afin de toucher des publics éloignés de l'offre habituelle, les sensibiliser et les inviter à participer. Les partenaires locaux seront encouragés à promouvoir la ludothèque auprès de leurs usagers.

COMMUNICATION	
Outils / supports	Modalités de diffusion
Réseaux sociaux	Facebook et Instagram
Programme papier	Trimestriel / Impression 1000 ex
Médiation	Présence sur des événements hors les murs pour faire découvrir le fonds de la ludothèque (3 fois par an)



ENCADREMENT

NOM ET PRENOM	DUREE DE TRAVAIL (ETP)	QUALIFICATION	FORMATIONS SPECIFIQUES LUDOTHECAIRE (AUTRES FORMATIONS : CNFPT...)	STATUT (PROFESSIONNEL BENEVOLE°)
Théo Karcher	0.5	BAFA	Formation autour du jeux à la médiathèque départementale de Lozère	Fonctionnaire
Quentin Longuevergne	0.5		Formation autour du jeux à la médiathèque départementale de Lozère	Fonctionnaire

Si le projet est intégré dans une médiathèque y a-t-il des accueillants distincts entre la médiathèque et la ludothèque ? OUI

☒ Y a-t-il des mises à disposition de personnel : NON ☐

☒ Quelles sont les formations prévues ? Précisez lesquelles

Les deux agents participeront à toutes les formations dispensées par la médiathèque départementale de Lozère liée aux jeux.

MODALITES DE TRAVAIL DE L'EQUIPE D'ACCUEILLANTS	
Comités de pilotage (nombre, périodicité, participants)	1 fois par an en avril (partenaires financiers et techniques)
Réunion d'équipe (périodicité, participants)	1 fois par mois (ludothécaires, bénévoles, direction, chargée de coopération CTG si besoin)
Formations (contenu, participants, durée)	3 fois par an en fonction du catalogue de la MDL (ludothécaires et bénévoles)
Nombre d'heures annuelles dédiées à la sélection, la découverte, l'apprentissage, la préparation et la gestion du matériel ludique, l'aménagement du lieu	234
Nombre d'heures annuelles dédiées à l'échange et la collaboration avec les autres ludothèques	70
Nombre d'heures annuelles dédiées à l'échange et la collaboration avec les partenaires locaux	60

PARTENARIATS

PARTENARIATS MOBILISES		
Nom du partenaire	Type de partenariat (financier ou technique)	Nature du partenariat (Financement direct, mise à disposition de personnels, prêts ou mutualisation de matériels, mise à disposition de locaux...)
CCSS	Partenariat financier	Financement direct
Instant famille	Partenariat technique	Relai de communication
Kalipolys	Partenariat à déterminer	
CADA	Partenariat à déterminer	
Crèches	Partenariat à déterminer	
Relai Petite Enfance	Partenariat à déterminer	
ALSH	Partenariat à déterminer	
Maison des Solidarités	Partenariat à déterminer	
Foyers de vie	Partenariat à déterminer	
Maisons de retraite	Partenariat à déterminer	
La ludothèque est-elle associée à d'autres projets sur le territoire ?	Non Si « Oui » Lesquels ?	

1- Quels indicateurs vous permettront d'apprécier l'atteinte des objectifs prévus ? (Critères d'évaluation et indicateur d'évaluation)

Pour évaluer l'atteinte des objectifs de notre projet de création d'une ludothèque, nous nous appuierons sur des **indicateurs quantitatifs et qualitatifs** en lien direct avec les publics, l'usage et l'impact sur le territoire.

Objectifs quantitatifs

1. Fréquentation et attractivité

Nous souhaitons toucher un public large et diversifié, y compris les familles, les jeunes, les publics éloignés du livre.

Indicateur : Nombre de visiteurs fréquentant la ludothèque chaque mois.

Indicateur : Taux de participation aux animations ludiques (ateliers, temps de jeu, événements).

Objectif : 400 visiteurs par mois et un maintien de chaque animation avec au minimum deux participants

2. Utilisation et prêt des jeux

Nous souhaitons encourager la pratique régulière du jeu à la médiathèque comme à domicile.

Indicateur : Nombre de jeux empruntés par mois/trimestre.

Indicateur : Nombre d'usagers inscrits au service ludothèque.

Objectif : 600 prêts par mois

3. Diversité des publics

Nous souhaitons favoriser l'inclusion sociale et intergénérationnelle à travers le jeu.

Indicateur : Nombre de structures partenaires impliquées (écoles, centres de loisirs, EHPAD, associations, foyers de vie, CADA...).

Indicateur : Nombre d'actions hors les murs ou de partenariats développés.

Objectif : Six partenariats forts avec les structures de l'enfance et la petite enfance et médico-sociales

Objectifs qualitatifs

Satisfaction et qualité perçue

Indicateur : Retours des usagers via un questionnaire de satisfaction ou échanges informels (qualitatif).

Indicateur : Suggestions ou demandes exprimées par les usagers (nouveaux jeux, horaires, événements).

Objectif : Ajuster l'offre ludique en fonction des attentes des publics et garantir la qualité du service.

2- Quels sont les outils d'évaluation prévus ? (Questionnaire, journal...) Qui réalise l'évaluation et avec qui ? (Le responsable de l'action, groupe partenarial, les habitants...)

Pour évaluer le bon déroulement et l'impact de la création de la ludothèque, plusieurs outils complémentaires seront mis en place :

Questionnaires de satisfaction

Distribués aux usagers (adultes et enfants) après leur passage ou participation à une animation.

Objectifs : recueillir leurs impressions, évaluer la qualité de l'accueil, la diversité des jeux, l'ambiance et les attentes.

Grille de suivi de la fréquentation

Tenue par l'équipe de la médiathèque : enregistrement mensuel du nombre de visiteurs, d'emprunts, de participants aux animations.

Objectif : mesurer quantitativement l'usage de la ludothèque.

Carnet de suggestions / Journal de bord

Disponible sur place pour les usagers (adultes et enfants) et tenu par l'équipe.

Objectif : recueillir les remarques, idées, retours spontanés pour faire évoluer le projet.

Bilans réguliers avec les partenaires

Organisation de temps d'échange avec les structures partenaires (écoles, associations, centres sociaux, etc.).

Objectif : évaluer collectivement les usages, identifier les réussites et les points à améliorer.

QUI REALISE L'EVALUATION ET AVEC QUI ?

Responsable de l'action :

L'évaluation est pilotée par la responsable de la médiathèque accompagnée par la chargée de coopération CTG, qui centralise les données, coordonne les outils et rédige les bilans.

Équipe de la médiathèque :

Les agents participent activement à la collecte des données (fréquentation, emprunts, retours usagers).

Partenaires du territoire :

Les structures associées au projet (service parentalité de la CCHAM, LAEP, structures de la petite enfance, centres de loisirs, associations de solidarité ou culturelles) sont sollicitées pour co-construire une évaluation qualitative et apporter leur regard sur l'usage de la ludothèque lors du COPIL.

Les habitants / usagers :

Ils sont directement impliqués via les questionnaires, les retours oraux, le carnet de suggestions ou des temps d'échange informels.

Fait à

Le

Nom et Prénom du Signataire.....

Fonction :

Cachet

Signature

LUDOTHEQUE GARGANTUA

BUDGET PREVISIONNEL (arrondis à l'euro)

Exercice 2026

date de début : 01/01/2026

date de fin : 31/12/2026

	CHARGES	MONTANT		PRODUITS	MONTANT
660	ACHATS	0	70	PRODUITS DES SERVICES RENDUS	0
	ACHATS DE PRESTATIONS POUR ACTIVITES	1000		PRESTATION DE SERVICE CAF	14590
	EDF/GDF/EAU/CARBURANT				
	Petit matériel fourniture entretien	320		Fonds publics et territoires : CNAF (arrondi à l'euro inférieur)	
	Fournitures administratives et de bureau				
	Autres fournitures prod. Pharma			Participations des usagers	
	Alimentation – Boissons	500		Produits des activités	
61	SERVICES EXTERIEURS	0	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0
	Loyers et charges locatives			Subvention Etat	
	Locations de matériel				
	Entretien et réparations			Subvention région	
	Primes d'Assurance				
	Documentation, colloque			Subvention département	
	Formation des bénévoles				
				Subvention communale	
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0			
	Personnel extérieur (facturé)			Subvention exploitation CAF	
	Honoraires				
	Publicité – Publications	300		Subvention exploitation EPCI (interco)	15374
	Transports d'activité et d'animation				
	Déplacements, missions, réceptions	350		Subvention exploitation entreprise	
	Frais postaux et de télécommunications				
	Services bancaires			Agence de services et de paiements (ex CNASEA - emplois aidés)	
	Formation des Professionnels				
	Cotisations fédérations ou associations			Subv autre entité publique	
63	IMPOTS ET TAXES	0			
	Impôts et taxes liés aux salaires			Subvention MSA	
	Autres impôts et taxes		75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	0
				Cotisations	
64	CHARGES DE PERSONNEL	0		Dons	
	Salaires	18027			
	Salaires emplois aidés		76	PRODUITS FINANCIERS	0
	Charges Sécurité sociale et prévoyance	9467			
	Autres charges sociales				
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	0			
			78	REPRISE SUR PROVISIONS	0
66	CHARGES FINANCIERES	0			
			79	TRANSFERT DE CHARGES	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0			
68	DOTATIONS	0			
	Dotation aux amortissements				
	Dotations aux provisions				
86	CHARGES SUPPLETIVES	0	87	CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	0
	Mise à disposition de personnel			Contrepartie des mises à disposition	
	Mise à disposition de locaux				

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025

ID : 048-200006930-20250925-2025_057-DE



	Prestations techniques				
	EXCEDENT			DEFICIT	
	TOTAL Charges	29964		TOTAL Produits	29964

Fait à

Nom et Prénom du Signataire.....

Cachet

Le

Fonction :

Signature